STAGIAIRES IUFM : BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE LILLE

Vous allez intégrer l'Education nationale en tant que stagiaire IUFM : félicitations !

Avant de vous retrouver « sur le terrain », quelques passages obligés pour bien commencer l'année :

FORMULATION DES VŒUX

Vous devrez saisir vos voeux sur le site de l'IUFM : http://www.lille.iufm.fr/spip.php?article4253 du 17 au 24 août 2009 (17 h) : au maximum 8 vœux d'établissements différents par ordre de priorité, en respectant, dans la mesure du possible, 2 vœux par ville et en variant les zones géographiques. Les agrégés doivent formuler des vœux « lycée ». Une aide téléphonique est mise en place par l'IUFM à partir du 17 août après-midi : 03 20 79 86 00

Les pièces justificatives sont à fournir ensuite pour le 28 août (au plus tard) avec le dossier administratif envoyé par l'IUFM (prévoir notamment 2 photos, 3 RIB, 2 photocopies du livret de famille, 1 copie du relevé de notes et de l'affectation ministérielle).

Une liste de supports vacants est disponible depuis la mi-juillet

(http://www.lille.iufm.fr/IMG/pdf/affichage_internet_du_10_juillet-2.pdf, en cas de problème, contactez nous).

L'an dernier, des supports ont été ajoutés à la dernière minute et attribués en extension aux plus petits barèmes, alors qu'ils pouvaient intéresser des stagiaires mieux classés qui n'avaient demandé que les postes affichés. *Conseil*: si une ville vous intéresse vraiment, mais qu'aucun poste vacant n'y est disponible lors de la saisie, demandez-là quand même par courrier, dans le cas où une opportunité se dégagerait fin août.

ATTENTION: Le barème ne sera pas le même que celui utilisé par le ministère (en règle générale les 40 pts IUFM, 100 pts non-titulaires disparaissent), mais dans la mesure où à Lille, il n'y a pas de commissions d'affectation des stagiaires, il est difficile de vous dire comment cela se passe. Ce sont les inspecteurs qui affectent en fonction du barème et de la situation familiale. N'hésitez pas à joindre un courrier précisant d'éventuelles difficultés qui ne seraient pas prises en compte par le calcul du barème (situation familiale « non-officielle », absence de permis....).

Les résultats devraient être accessibles par Internet le 28 août après 15 h

LA RENTREE AURA LIEU:

- ▶ MARDI 1/09 dans votre établissement d'affectation (communiqué par l'IUFM).
- ▶ MERCREDI 2/09 : dans votre centre de validation IUFM qui dépend de votre discipline (Arras, Douai ou V d'Ascq)

LES JOURNEES DE FORMATION (Plus d'infos dans le bulletin de rentrée joint)

Le jeudi est un jour commun à tous les stagiaires : il permet de constituer des « groupes référents » (10 à 15 jeudis dans l'année, surtout au premier trimestre), groupes de FGP (formation générale professionnelle) réunissant des stagiaires de différentes disciplines. Le centre IUFM est généralement le plus proche de votre lieu de stage.

L'autre journée de formation (FD (formation disciplinaire)) est fonction de la discipline

- ▶ lundi : Éco-gestion
- mardi: Lettres, Maths, SVT, CPE, ST2S, EPS
- ▶ mercredi : Arts plastiques, Education musicale, Documentation, Espagnol, SES, Philosophie, Technologie (à confirmer), Anglais, Histoire-géo
- ▶ vendredi : Physique-Chimie

CONTACTER LE SNES DE LILLE

- ▶ Tous les jours au 209, rue Nationale à Lille (03 20 06 77 41) de 14 h 30 à 18 h (sauf le jeudi), le mercredi matin (9 h 30 à 12 h) et le jeudi matin pour les CPE (10 h à 12 h).
- ▶ Dans les centres IUFM : un calendrier précis sera diffusé après la rentrée
- ▶ Par Internet <u>s3lil@snes.edu</u> (en cas d'urgence <u>karine.boulonne@snes.edu</u>), vous pouvez aussi consulter <u>www.lille.snes.edu</u>, rubrique « secteurs », puis IUFM. Nous avons des problèmes avec les adresses hotmail!

IMPORTANT: malgré la réforme en cours, être affecté dans une académie pour effectuer son année de stage ne signifie pas y rester en tant que titulaire, même à Lille! Beaucoup de nos stagiaires en SVT, Sc.Phys, Maths, Lettres, etc.. sont partis l'an dernier à Amiens, Créteil ou Versailles. La Technologie est dans cette situation depuis de nombreuses années. Cette année, il faudra attester de sa situation familiale au 1/09/2009 (PACS, mariage, concubinage avec enfant + conjoint ayant une activité ou à l'ANPE après en avoir exercé une) et faire une déclaration commune d'impôt pour le PACS pour bénéficier d'un rapprochement de conjoint!!!

SNES - FSU

Bulletin d'adhésion « spécial PLC2 »

Sexe:

 \square masc.

□ féminin



A remettre au trésorier du SNES de votre établissement d'exercice ou lors des permanences ou à la section académique du SNES : S3 SNES 209, rue Nationale, 59000 Lille / Tél : 03 20 06 77 41 / Fax : 03 20 06 77 49

NOM:		agrégé(e) CPE
Nom de jeune fille :	Discipline :	
PRENOM:		
Date de naissance :	Code établissement (7 chiffres et une lettre):	
Résidence, bâtiment, appartement :		
	BAREME COTISATION	
N° et voie :	Certifié(e) ou CPE	Agrégé(e)
	□ par chèque 106 euros	□ par chèque 115 euros
Code postal:	□ par prélèvements*	□ par prélèvements*
	o 2 x 53,4 euros	o 2 x 57.9 euros
Commune:	o 3 x 35,8 euros	o 3 x 38.8 euros
T(1(-1,	o 4 x 26,9 euros	o 4 x 29,2 euros
Téléphone :	o 5 x 21,6 euros	o 5 x 23.4 euros
E-mail (écrire très lisiblement. Eviter hotmail) :	o 6 x 18,2 euros	o 6 x 19.6 euros
E man (cerne des nistotement, Eviter notinan).	* prélèvements à partir du 5 du mois suivant la saisie cotisation déductible à 66 % des impôts de l'année suivante	
J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les dor demande au Snes de me communiquer les informations académic l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Ce que le droit d'accès en m'adressant au Snes, 46, avenue d'Ivry, 7564 Date : Signature :	ques et nationales de gestion de ma informations dans des fichiers et des t tte autorisation est révocable par moi-m	carrière auxquelles il a accès à raitements informatisés dans les lême dans les mêmes conditions
AUTORISATION DE PRELEVEMENT		
J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon comte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.	N°NATIONAL D'EN	METTEUR 131547
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU	ORGANISME	CREANCIER
COMPTE A DEBITER	S.N.E.S.,46, avenue d'Ivry	, 75647 Paris Codox 13
Nom, Prénom	3.N.E.3.,40, avenue d IVI	y, 10041 Fails Cedex 10
Adresse	NOM ET ADRESSE DE L'ETABL COMPTE A DEBITER	ISSEMENT TENEUR DU
Code Postal /_/_/_/ Ville DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER Etablis code guichet N° compte	Code Postal /_/_/_/ Ville	
clé RIB	Merci de compléter et de joindre oblig	atoirement un RIB.
LDate : Signature :	Ne pas omettre la date et la signature	